



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-47

OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 23

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241107-B-2024-47-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 15 octobre 2024 relatif à l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

Considérant, les tableaux d'avancement de grade 2024,

Considérant la liste d'aptitude de promotion interne 2024 pour le grade d'attaché,

Considérant, qu'il convient de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de revoir la composition des tableaux des effectifs afin de permettre le bon fonctionnement de certains services,

Le Président propose aux membres du bureau de modifier les tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL afin de prendre en compte les modifications.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification des tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} décembre 2024 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Transformation de poste :

- Un poste d'ingénieur en un poste d'ingénieur principal à temps complet,
- Un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe en un poste d'attaché à temps complet,

BUDGET PETITE ENFANCE

Transformation de poste :

- Un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} Classe à temps non complet en un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 20/11/2024

B-2024-47

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241107-B-2024-47-DE
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024
Page 3 sur 3

